

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

**N° CP/2016/122 - Bibliothèques - 3231**  
**Répartition de subventions pour les bibliothèques publiques**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 185 374,60 € aux communes figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7), selon la répartition suivante :

- 180 433,60 € à la commune de Blienschwiller pour les travaux de restructuration de la Maison DAMASE, en vue de la création d'un point-lecture et d'équipements socio-éducatifs. Ces sommes seront imputées sur les lignes de crédits comme suit :

. construction et amélioration des locaux des points-lecture :

92 655,04 € (mode d'action 3231 Bibliothèques - ligne de crédit 41787/Autorisation de programme G 2016 Subventions bibliothèques - Programme SUBIBLIO)

. équipements socio-éducatifs des collectivités :

87 778,56 € (mode d'action 3314 - ligne de crédit 41803/Autorisation de programme R 2016 Equipement sportif socio-éducatifs communes - Programme EQUIPSPOR)

- 4 941 € à la commune de Herrlisheim.(mode d'action 3231 Bibliothèques - ligne de crédit 41788/Autorisation de programme G 2016 Equipement biblio - Programme SUBIBLIO). En application de la délibération du Conseil départemental du 6 juillet 2015, relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements, une décote de 20% est appliquée sur les dossiers non déposés ou incomplets avant le 6 juillet 2015 et restant à engager.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199179-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY